



Zone Artisanale de l'Orme 54385 NOVIANT AUX PRES France  
Tél. 03 83 23 68 68

## DECLARATION UE CONFORMITE

«Un équipement de protection individuelle (EPI) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité»

En qualité de fabricant de **vêtements de protection**, nous déclarons que l'Equipement de Protection Individuelle neuf suivant :

### GUETRES ARMATURE

6100-XXX

6116-XXX

6117-XXX

6118-XXX

### GUETRES AUTOAGRIPPANT

6200-XXX

6216-XXX

6217-XXX

6218-XXX



### Taille unique

est conforme à la législation d'harmonisation de l'Union, par l'application du règlement (UE) 2016/425 du Parlement Européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux équipements de protection individuelle.

CENTEXBEL, Organisme Notifié n°0072, situé Technologiepark 70, 9052 ZWIJNAARDE, en Belgique, a effectué l'Examen UE de Type et a établi l'Attestation d'Examen UE de Type numéro 033/2017/0373 valable jusqu'au 30 mars 2022.

Cet EPI de catégorie 3 soumis au contrôle annuel selon le module C2 du règlement 2016/425 répond aux normes harmonisées suivantes :



A<sub>1</sub> B<sub>1</sub>C<sub>3</sub>D<sub>3</sub>E<sub>3</sub>F<sub>0</sub>  
EN ISO 11612 (2015)

Protection chaleur et flammes

Fait à Noviant-Aux-Près, le 16/04/2019,

Par Eric Keller, Directeur Général



ZA de l'Orme - 54385 Noviant-aux-Près  
Tél. 03 83 23 68 68 - Fax 03 83 24 14 11